

A5c/ 642 /26

DECISION PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le code de la santé publique,
- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret du Président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de Monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision annule et remplace la décision n°A5c/340/2026 en date du 1^{er} juin 2026 portant délégation de signature.

Article 2 :

Délégation est donnée aux personnes suivantes pour la signature des bons de commande et des liquidations pour les secteurs identifiés et selon les seuils précisés en hors taxes dans le tableau ci-après.

Pôles	Secteur d'activité	Responsables du secteur		Directeur Fonctionnel		Directeur responsable de pôle		DG ou DGA
		Désignation nominative	Montant plafond	Désignation nominative	Montant plafond	Désignation nominative	Montant plafond	Montant
PGIL	DITS - DME Travaux courants, maintenance, fourniture ateliers, fluides			F.NATALE	150 000 €			> 300 000 €
Pôle Travaux	Maîtrise d'œuvre, Travaux prioritaires & ODM	D. UMayrac	4 000 €					
	Grands Projets	L. ROESSEL	4 000 €					
	Patrimoine	S. TANQUEREL	4 000 €					
Pôle Technique et Sécurité	DME - Maintenance, Exploitation	V. REBSTOCK	4 000 €					
		En cas d'absence ou d'empêchement de V. REBSTOCK : D. TROESCH ou en cas d'absence ou d'empêchement de D. TROESCH : T. REHAUUA C. JOCKERS A. GRUSSENMEYER	4 000 €					
		J. COULON	4 000 €					
	Département Prévention-Sécurité Environnement	En cas d'absence ou d'empêchement de J. COULON : E. HAGMEYER-RIVOALLAN	4 000 €					
Pôle Administratif	UACP	B. JOLLIOT	4 000 €					
	Secteur Contrôle de Gestion / GEF	MT. BACCHELLI	4 000 €					
	Cellule des Affaires Domaniales Etudes, procédures, travaux DNA	C. MARGERIE-SCHOHN	4 000 €					
DAA	Biomédical équipements, maintenance & fournitures biomédicales	A. BERGERY A. PELLEGRINO	50 000 €	C. DUGAST				
	Biomédical équipements, maintenance & fournitures biomédicales	En cas d'absence ou d'empêchement de A. BERGERY ou A. PELLEGRINO : L. SCHAAL	4 000 €					
	Direction Achats et approvisionnements Fournitures dont fournitures en stock, fournitures médicales non stériles, laboratoire, Imagerie, dentaire, prestations de service, mobiliers et équipements des services, PSL, greffons, cave	V. KLOPP R. BAUJOT A. SCHEER	30 000 € 7 000 €					
	Produits de blanchisserie	N. LEFEBVRE en cas d'absence ou d'empêchement M. FRANQUIN	4 000 €					
	Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux stériles	B. GOURIEUX en cas d'absence ou d'empêchement : F. CAPELLE R. PASSEMARD S. WISNIEWSKI	300 000 €					
Pôle pharmacie	DSIA Achats Informatiques	J.P. PONCET O. DAEFFLER F. CHIROUZE D. GARCIA J. RAKOTONDRAZAKA	30 000 €	Tous les pharmaciens Inscrits à l'ordre	90 000 €			> 300 000 €
PGFSI	Budget Divers	S. LUTZ	30 000 €	L. KARMUSIK	90 000 €	S. HUSTACHE en cas d'absence ou d'empêchement : A. GAUTHERAT M. BIJOUX L. KARMUSIK	200 000 €	> 200 000 €
		O. DANGUEL	5 000 €	A.GAUTHERAT	90 000 €			
	Travaux bâtiments	M. ATABONG A. PARROT	4 000 € 10 000 €					
Directions de Sites	DRH	C. RAGUE	4 000 €	C. BANCEL L. VILLENEUVE	90 000 €			
		M. NOLEAU	1 800 €					
PRH	Direction des Affaires Médicales	M. KLEIN M. FERNANDES V. MARX S. FRAXEWITZ	4 000 €	N. EL ABID M. KHALFI V. SERY S. FOUQUOIRE D. STEINMETZ BORNERT V. BRUNSTEIN	90 000 €	N. WITTMANN	200 000 €	
DAMSMT	Direction de la Recherche Clinique, des Innovations et des structures support	V. LAUGEL T. BEY	10 000 €	J. PEN-FEUILLETTE	90 000 €	A. DREXLER	200 000 €	
DRC	Affaires juridiques			S. HUSTACHE	90 000 €			
Direction des Affaires Juridiques				A. CHEVRIER S. MARCHAL	90 000 €			

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

Signé

Copies :

- Equipe de Direction
- Chef de service pharmacie
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC